



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-2-99

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – SPANC

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU) : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL) : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE) : M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL) : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	: Mme LAROUSSINIE Francine : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Gérard	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2021D7-1-2-99

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.5211-1,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président propose donc :

- d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,

- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Numéro de l'acte : 2021D7_1_2_99

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D7_1_2_99-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes)

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D7_1_2_99-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:41:35

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:42:47

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 07:50:33